



Plus value - Vente à promoteur

Par Seb13

Bonjour,

Dans le cadre d'une discussion menée avec un promoteur concernant la vente d'un terrain constructible, je m'interroge sur les abattements reconduits en début d'année 2024 en matière de plus-value immobilière.

Le projet qui m'a été présenté porte sur plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires différents (parcelles partagées au sein d'une indivision dont je fais partie et parcelle appartenant à un propriétaire étranger à l'indivision).

L'abattement exceptionnel sur la plus-value dépend entre autre du pourcentage de surface de logements sociaux, intermédiaires ou bail réel solidaire, réalisé par le professionnel.

Le promoteur m'indique un chiffre de 25% de surface habitable affectée au social, intermédiaire ou BRS.

Selon vous quel est le pourcentage de logements sociaux construits pris en compte pour le calcul de l'abattement sur la plus-value me concernant (indivision).

Celui mentionné sur le projet global intégrant l'ensemble des parcelles (indivision + parcelle étrangère à l'indivision) ou uniquement sur les logements sociaux bâtis sur la parcelle dont je suis propriétaire en indivision.

Merci pour votre aide